

Association LES 2 RIVES

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 51, Boulevard de Scarpone

54700 PONT A MOUSSON

Siret : 447 985 144 00024

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

sur les COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES 2 RIVES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode relatif à la modernisation des états financiers et les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, tel que mentionné dans la note « Changement de méthode » de l'annexe.

Justification des appréciations

E application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 15 mai 2026

YZICO

Commissaire aux Comptes

Représentée par Armelle BRICHLER

Commissaire aux Comptes



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 536,00	1 665,72	2 870,28	3 777,48
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	13 155,95	8 527,73	4 628,22	3 217,67
	Autres immobilisations corporelles	66 103,45	28 348,09	37 755,36	45 007,52
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	83 795,40	38 541,54	45 253,86	52 002,67
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	119 193,76		119 193,76	111 963,76
	Charges constatées d'avance	4 201,13		4 201,13	3 004,24
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	124 881,45		124 881,45	113 427,49
	TOTAL (III)	248 276,34		248 276,34	228 395,49
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		332 071,74	38 541,54	293 530,20	280 398,16

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	40 600,00	40 600,00
	Fonds propres complémentaires	114 452,29	116 404,73
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	5 000,00	5 000,00
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	35 011,24	(1 952,44)
	Total des fonds propres (situation nette)	195 063,53	160 052,29
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	28 045,71	34 666,79
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	28 045,71	34 666,79
	Total des fonds propres	223 109,24	194 719,08
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	18 362,57	27 666,66
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	18 362,57	27 666,66
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	2 654,71	7 300,56
	Total des provisions	2 654,71	7 300,56
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	16,50	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 452,81	23 424,78
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	25 156,94	26 793,35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		493,73
	Produits constatés d'avance	8 777,43	
	Total des dettes (1)	49 403,68	50 711,86
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	293 530,20	280 398,16
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	49 403,68	50 711,86
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 944,50	2 890,50
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	363,00	429,00
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	46 614,19	42 774,29
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	376 882,23	353 388,34
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		200,00
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 675,99	4 100,00
	Utilisations des fonds dédiés	27 666,66	25 934,00
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 216,27	27,53
Total des produits d'exploitation		460 362,84	429 743,66
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	152 477,36	191 598,05
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 361,94	5 543,05
	Salaires	179 754,73	153 703,52
	Cotisations sociales	55 164,76	58 024,80
	Dotation aux amortissements et dépréciations	15 688,42	10 212,66
	Dotation aux provisions	30,14	5 451,32
	Reports en fonds dédiés	18 362,57	7 666,66
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	859,65	743,75
Total des charges d'exploitation		426 699,57	432 943,81
RES ULTAT D'EXPLOITATION		33 663,27	(3 200,15)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		33 663,27	(3 200,15)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 351,59	1 355,09
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 351,59	1 355,09
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3,62	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		3,62	
RESULTAT FINANCIER		1 347,97	1 355,09
RESULTAT COURANT avant impôts		35 011,24	(1 845,06)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		107,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(107,38)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		461 714,43	431 098,75
TOTAL DES CHARGES		426 703,19	433 051,19
EXCEDENT ou DEFICIT		35 011,24	(1 952,44)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		14 519,88	63 310,72
Bénévolat			
TOTAL		14 519,88	63 310,72
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		9 664,10	45 648,30
Prestations		4 855,78	17 662,42
Personnel bénévole			
TOTAL		14 519,88	63 310,72



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Présentation de l'Association

Le Centre Social et Culturel Les 2 Rives a pour objet de favoriser le lien social, la participation des habitants et le développement du pouvoir d'agir des personnes sur le territoire.

À ce titre, il conçoit et met en œuvre des actions à destination de l'ensemble des publics (enfants, jeunes, familles, adultes et seniors), dans les domaines de l'animation de la vie sociale, de la parentalité, de l'insertion sociale, de l'accès aux droits et du bien-vieillir.

Il constitue un lieu d'accueil, d'écoute et d'initiatives ouvert à tous, visant à renforcer les solidarités, prévenir l'isolement et accompagner les dynamiques collectives du territoire, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Règles et méthodes comptables Code de Commerce – PCG ANC n°2022-06

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **293 530 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 461 714 euros** et un total **charges de 426 703 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 35 011 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Changements de méthodes

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié notamment par le règlement ANC n° 2023-03, en application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de méthode comptable traité de manière prospective.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	4 536,00					4 536,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 536,00					4 536,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	3 029,47				3 029,47	
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 786,92		3 080,73		1 711,70	13 155,95
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	39 950,24					39 950,24
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	29 551,22		6 666,33		10 064,34	26 153,21
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 317,85		9 747,06		14 805,51	79 259,40
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		88 853,85		9 747,06		14 805,51	83 795,40



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres			758,52	907,20		1 665,72
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			758,52	907,20		1 665,72
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement			3 029,47		3 029,47	
Instal technique, matériel outillage industriels			8 569,25	1 670,18	1 711,70	8 527,73
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			3 773,08	7 990,05		11 763,13
Matériel de bureau, mobilier			20 720,86	5 242,11	9 378,01	16 584,96
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			36 092,66	14 902,34	14 119,18	36 875,82
TOTAL			36 851,18	15 809,54	14 119,18	38 541,54



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 300,56	30,14	4 675,99	2 654,71
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 300,56	30,14	4 675,99	2 654,71
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	7 300,56	30,14	4 675,99	2 654,71
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			30,14	4 675,99	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	88,00	88,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	119 105,76	119 105,76	
	Charges constatées d'avance	4 201,13	4 201,13	
	TOTAL DES CREANCES	123 394,89	123 394,89	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	16,50	16,50		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 452,81	15 452,81		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	7 838,48	7 838,48		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 935,60	13 935,60		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 382,86	3 382,86		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	8 777,43	8 777,43		
	TOTAL DES DETTES	49 403,68	49 403,68		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	157 004,73	(1 952,44)			155 052,29
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	5 000,00				5 000,00
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 952,44)	1 952,44	35 011,24		35 011,24
Situation nette	160 052,29		35 011,24		195 063,53
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	34 666,79		2 464,92	9 086,00	28 045,71
Provisions réglementées					
TOTAL	194 719,08		37 476,16	9 086,00	223 109,24



Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

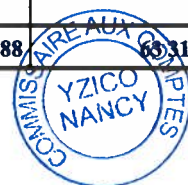
	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
DEPTMT - CLAS	(1 500,00)	1 500,00			2 000,00	2 000,00	
CARSAT / CGET	(2 000,00)	2 000,00			5 576,47	5 576,47	
	(1 500,00)	1 500,00			1 333,33	1 333,33	
	(1 000,00)	1 000,00					
	(1 500,00)	1 500,00					
DEPTMT - CONF. DES FINANCEU	1 533,33 (4 700,00)		1 533,33		4 975,06	4 975,06	
DEPTMT - PROJET JEUNES	(466,00)	466,00					
CAF - CLAS	6 133,33 (1 922,25)		6 133,33		4 477,71	4 477,71	
CAF - SUBV EXCEPTIONNELLE	20 000,00		20 000,00				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	27 666,66 (14 588,25)	7 966,00	27 666,66		18 362,57	18 362,57	



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE DE PONT A MOUSSON	4 855,78	17 662,42
MISE A DISPOSITION GRATUITE DU LOCAL AU 51 RUE DE SCARPONE, CHARGES LOCATIVES INC	9 664,10	45 648,30
Bénévolat	14 519,88	63 310,72
Total	14 519,88	63 310,72

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
MISE A DISPOSITION GRATUITE DU LOCAL AU 51 RUE DE SCARPONE, CHARGES LOCATIVES INC	9 664,10	45 648,30
Prestations	9 664,10	45 648,30
MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE DE PONT A MOUSSON	4 855,78	17 662,42
Personnel bénévole	4 855,78	17 662,42
Total	14 519,88	63 310,72



Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	119 090	111 957	7 133	6,37
TOTAL	119 090	111 957	7 133	6,37



Produits à recevoir (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
AAR LES VEDETTES PARIS	108
PAR - CAF FONDS PARENTALITE	6 431
PAR - CAF VALEURS REPUBLIQUE ET RADICAL	2 200
PAR - ETAT FONJEP	1 734
PAR - IND SECU IJSS STRAMMELIO 27-31/12	258
PAR - PAM CONTRAT OBJECTIF	7 140
PAR - CARSAT / CGET BVAGE	5 100
PAR - CARSAT / CGET MEMOIRE ET TRANSMISSION	2 800
PAR - MMH FETES QUARTIERS ET JARDINS PARTAGES	2 500
PAR - CAF ALSH PERI	1 270
PAR - CAF CLAS 10/2025-06/2026	4 803
PAR - CAF ACM	671
PAR - SYLAE - ADULTES RELAIS 12/2024	760
PAR - SYLAE APPRENTI MORISSEAU 09-12/25	1 667
PAR - ASP CARRERE Aide apprenti 12/25	417
PAR - SYLAE - ADULTES RELAIS 2025	12 181
PAR - CAF AIDE COMPLEMENTAIRE	13 200
PAR - CAF ANIMATION GLOBALE	24 794
PAR - CAF ANIMATION COLL FAMILLES	8 295
PAR - CAF PROJET JEUNESSE	3 000
PAR - UNIFORMATION	16 569
PAR - CAF ALSH EXTRA	3 193
Totalisation	119 090



Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 212	6 586	(1 374)	-20,86
Dettes fiscales et sociales	14 505	13 704	801	5,85
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	19 717	20 290	(573)	-2,82



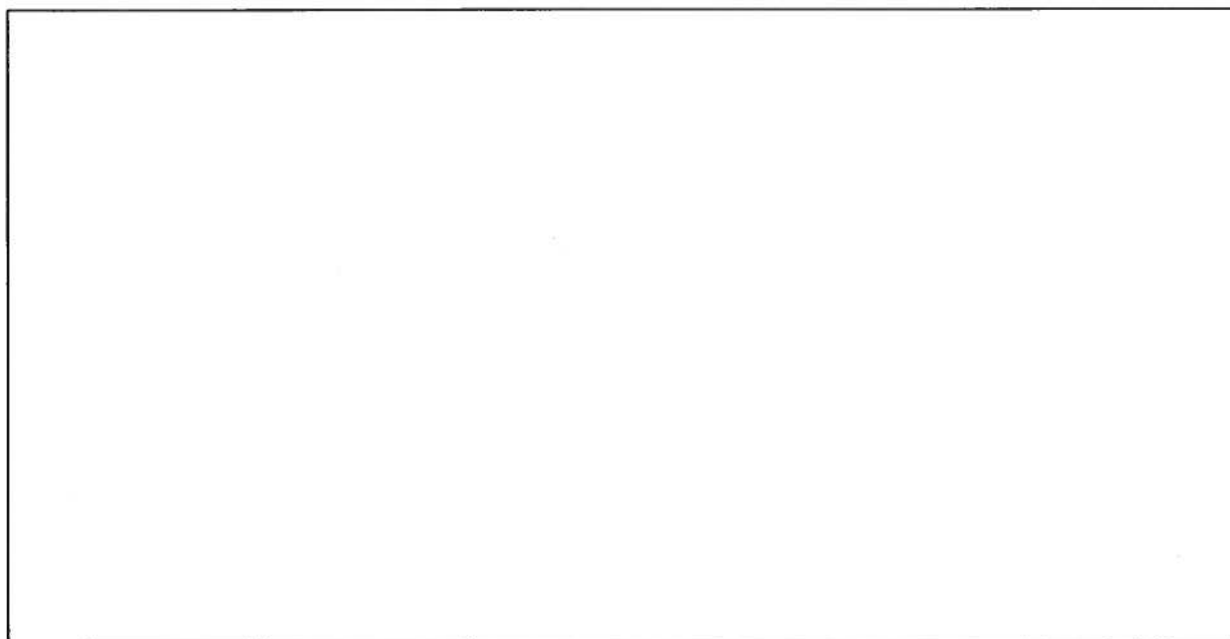
Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP - SNCF 31/12/025	1 477
FNP HONORAIRES CAC 2025	3 735
Dettes provisionnées sur C.P.	7 838
Charges sociales sur C.P.	2 542
Charges fiscales sur C.P.	943
ETAT - FPC A PAYER	2 659
ETAT - PARISTARISME	522
Totalisation	19 717



Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 201	3 004	1 197	39,84
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	4 201	3 004	1 197	39,84



Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - DIDACTHEM 11/25-10/26			75		
CCA - DALLOZ - Abonnement Juris asso 10/			196		
CCA - APAC double régl Assurance 2025			1 617		
CCA - ROOLE - Trafic 07/25 à 06/26			114		
CCA - LUXAIR VOYAGE SENIOR 06/2026			1 800		
CCA - ACD AVOCATS - Abon 11/25-10/26			400		
Totalisation			4 201		

